

Carnet d'informations utiles



Saint-Remacle



<http://www.saintmichelverviers.be/fr/>

Le mot de la direction



Chers parents,

Bienvenue dans notre école fondamentale !

Toute l'équipe éducative espère que votre enfant et vous y trouverez les valeurs et les qualités d'un enseignement épanouissant.

Déjà, merci pour la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant.

Le Centre scolaire Saint Michel et l'école maternelle autonome Saint Michel, incluant l'implantation Saint Remacle, font partie des écoles lasalliennes, fondées par Jean- Baptiste De La Salle. Ils sont fidèles à ses valeurs, se veulent respectueux des différences de chacun, sont un lieu d'accueil et d'épanouissement pour tous.

C'est ainsi que nous souhaitons voir grandir nos élèves, dans la confiance et le respect mutuel.

Tous ensemble, enseignants, parents et enfants étant amenés à vivre dans un esprit de collaboration, il nous paraît important de préciser et/ou de rappeler quelques points essentiels à la bonne organisation de notre école.

Donnons-nous toutes les chances pour que l'année scolaire soit une réussite totale pour chacun.

Christelle Greffe et Rodolphe Bastin.

Infos pratiques

Coordonnées

<i>Ecole Saint Remacle</i>	087/31.06.21	Rue Hombiet, 1 4800 Verviers
Directrice maternelle <i>Chistelle Greffe</i>	087/39.46.56 0485/07.73.91	dirmatcssm@skynet.be
Secrétariat maternelle Annick Dehasse	087/39.46.56	secretariatmatcssm@gmail.com
Directeur primaire <i>Rodolphe Bastin</i>	087/39.46.53 0498/50.43.67	cssm.direction@skynet.be r.bastin@saintmichelverviers.be
Secrétariat primaire <i>Joon Legrand</i>	087/39.46.58	Joon.legrand@cssmverviers.be
Éducatrice primaire <i>Sophie Bruylants</i>	0498/11.60.90	s.bruylants@saintmichelverviers.be

CPMS Libre 2	087/32.27.41	Rue Laoureux, 34 4800 Verviers
PSE	087/33.61.31	Rue Peltzer de Clermont, 34 4800Verviers
Logopède <i>Valérie Hontoir</i>	0499/10.06.57	

Les congés et fêtes de l'année 2022-2023

Attention nouveaux rythmes scolaires depuis le 29 août 2022

Lundi 29 août 2022 : Rentrée scolaire

Mardi 27 septembre 2022 : Fête de la communauté française

Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022 : Vacances d'automne (Toussaint)

Vendredi 11 novembre 2022 : Commémoration de l'Armistice

Du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 : Vacances de Noël

Mercredi 18 janvier 2023 : Journée pédagogique

Mercredi 15 février 2023 : Journée pédagogique

Du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023 : vacances de détente (Carnaval)

Mercredi 8 mars 2023 : Journée pédagogique

Lundi 10 avril 2023 : Lundi de Pâques

Du lundi 1^{er} mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 : Vacances de printemps (Pâques)

Jeudi 18 mai 2023 : Congé de l'Ascension

Lundi 29 mai 2023 : Congé de Pentecôte

Mardi 30 mai 2023 : Journée pédagogique

Dès le samedi 8 juillet 2023 jusqu'au dimanche 27 août 2023 : Vacances d'été

Règles de vie

Arrivée tardive



Cela doit rester exceptionnel !

Voici un rappel des horaires :

En maternelle ...	En primaire
<i>Le matin</i> Arrivée au plus tard à 9h00	<i>Le matin</i> Début des cours à 8h25
<i>L'après-midi</i> Arrivée au plus tard à 13h30	<i>L'après-midi</i> Début des cours à 13h30 (les enfants qui retournent à midi n'arrivent pas avant 13h25)

Tout retardataire risque de trouver porte close. Pour des raisons de sécurité et de savoir-vivre, nous vous demandons de respecter les horaires.

Attention ! Les enseignants n'ouvriront plus les portes de l'école après 09.00, sauf pour raison exceptionnelle.

Les rendez-vous et absences

Les directions seront présentes le **mardi matin (2 directions), me mercredi matin (primaire) et le vendredi matin (maternelle) à Saint-Remacle** (sauf empêchement). Vous pouvez également nous rencontrer à Saint Michel ou téléphoner.

Les rendez-vous chez le médecin, dentiste, ... doivent être pris, *dans la mesure du possible, en dehors des heures scolaires*. Lorsque vous devez venir chercher votre enfant pendant les heures de cours, veuillez compléter le **billet de sortie** dans son journal de classe.

Les absences doivent être justifiées par un mot des parents ou **certificat médical (obligatoire à partir de 3 jours)**. Ceci de **M3 à P6**.

Entrée et sortie des élèves

Entrée

- Dès **7h30**, l'école est ouverte. Les enfants rentrent par la porte de la cour et se rendent dans la salle polyvalente. Cet **accueil exceptionnel** est réservé aux enfants dont les parents n'ont pas le choix.
- Dès **8h10**, les enfants entrent par la porte principale (Rue Hombiet) et vont en classe.
- En maternelle, les enfants sont conduits dans leur classe par leurs parents de **8h10 à 9h00**

Les sorties de 12h00 et 15h10 :

☞ Les sorties sont organisées de la façon suivante et ce, pour une question de sécurité de tous !

Rang vers la Page	Rang pour traverser	Rang des parents
Les enfants qui retournent seul sont accompagnés et traversés en direction de la Page.	Les enfants qui retournent seul sont traversés devant l'école.	12h05 : les enfants du primaire attendent d'être appelé, sur le banc au 1 ^{er} étage. Les maternelles sont repris dans leur classes 15h10 : Les enfants qui retournent avec leurs parents attendent dans la cour que leurs parents viennent les chercher. Les M1 attendent dans leur classe.

☞ **Merci aux parents** de bien vouloir **attendre le signal du titulaire** avant de pénétrer dans l'école et de laisser un passage suffisamment large afin de permettre à nos élèves de sortir aisément et sans risques.

☞ Les élèves ne peuvent **pas rester devant l'école**. Ils veilleront à retourner directement chez eux.

Il est demandé aux parents déposant leur enfant après le temps de midi de ne pas entrer dans la cour.

Infos pour le temps de midi...

Nous nous permettons de vous rappeler que ce service est réservé aux enfants dont les parents travaillent, suivent des formations ou habitent loin de l'école.

Nous nous réservons le droit de vérifier l'emploi du temps réel des parents, ceci afin de ne pas surcharger nos cours de récréation et assurer ainsi la sécurité de tous !

Les frais de participation à la garderie de midi
(**7 €/mois** ou garderie exceptionnelle **1€/jour**)

se règlent uniquement par virement bancaire

sur le compte **BE26 3401 3051 2629**

communication : référence facture

- Votre enfant doit apporter son **pique-nique**, aucun service repas n'est prévu à l'école.
- En cas d'exclusion du temps de midi pour indiscipline, **aucun remboursement ou report** ne sera possible !
- **Un comportement agressif** tant physique que verbal sera sanctionné. Les manquements au règlement seront consignés. En cas de récidive ou de faute grave, **l'exclusion du temps de midi** sera décidée et **l'enfant devra rentrer chez lui**.
- Dans le courant du mois de mars, vous aurez la possibilité de demander une **attestation de frais de garderie** de midi. En cas de dettes vis-à-vis de l'école, celle-ci ne vous sera pas délivrée.

Une alimentation saine pour tous

Depuis plusieurs années, soucieux de la santé et du bien-être des enfants, nous avons décidé que :

- **L'eau** est la seule boisson autorisée (dans une gourde lavable).
- Le **Mercredi** en maternel et **vendredi** en primaire, c'est le jour du **fruit**.

La propreté, les langes, ...

Pour commencer l'école maternelle, votre enfant doit être propre et ne plus porter de couches culottes. Cet apprentissage est réalisé par les parents, à la maison. Toutefois, nous tolérons une courte période d'adaptation, durant laquelle, avec votre aide active, nous aiderons votre enfant à franchir ce cap. Tant que votre enfant n'est pas propre, nous vous demandons de venir le chercher à 12h.

Afin de faciliter l'autonomie des enfants au quotidien et le travail de la puéricultrice, les bodys sont interdits et remplacés par slip et chemisette.

- Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant à l'école. Un enfant malade reste à la maison.
Toutefois, pour certains traitements de fond ou cas particuliers, (asthme, épilepsie, ..) un document du médecin expliquant la posologie...doit être fourni à la direction.
- En cas d'alerte nucléaire, l'école possède (en conformité avec la loi) les comprimés d'iode à administrer aux enfants et au personnel de l'établissement.
En cas d'allergie à l'iode, veuillez nous signaler par écrit le refus d'administration.
- Nous nous permettons de vous mettre en garde également sur la gestion du temps passé par vos enfants devant les écrans.
Ceux-ci font partie du quotidien de chacun mais une exposition trop importante est nocive pour la qualité du sommeil et du fonctionnement du cerveau, en particulier chez les jeunes enfants et les adolescents.
Privilégier les activités de manipulations et de jeux en extérieur rend votre enfant plus réactif, curieux et en meilleure capacité d'apprendre.

Outils de communication

Différents outils de communication ont été mis en place pour que les informations soient bien transmises :

- Le journal de classe à regarder quotidiennement.
- Le bulletin reçu 3 fois par an.
- Les réunions de parents.
- Le site Internet de l'école <http://www.saintmichelverviers.be/fr/>
- La page Facebook Ecole fondamentale libre Saint-Remacle Verviers.
- L'application Teams : chaque enfant reçoit une adresse mail personnelle (prénom.nom@saintmichelverviers.be) qui le relie au domaine de l'école tout au long de sa scolarité (de 1^{ère} maternelle à 6^{ème} secondaire). Cette adresse sera utilisée pour partager des infos, recevoir et envoyer des travaux et activités et communiquer avec les parents et enfants. Elle s'installe sur smartphone, ordinateur et tablette. (la procédure vous sera fournie)

Savoir vivre et citoyenneté

Notre équipe éducative a élaboré des règles et une charte de vie afin de rendre la vie en commun plus harmonieuse

Les règles de base :

- **Je fais de mon mieux pour grandir en sécurité**
 - *Je n'apporte pas d'objets dangereux*
 - *Je ne grimpe pas sur les bancs, tables et appuis de fenêtres*
 - *Je ne quitte pas l'école sans autorisation*
 - *Je ne reste pas sur le trottoir et je rejoins la garderie si la personne qui vient me chercher n'est pas là*
 - *Je ne traîne pas dans les couloirs ou les toilettes sans permission*
 - *Je dis la vérité*

- **Je fais de mon mieux pour vivre en harmonie avec les autres**
 - *Je ne me bagarre pas et j'évite les gestes et mots violents*
 - *Je suis poli et respectueux avec chacun : enfants et adultes*
 - *J'obéis à tous les adultes responsables dans l'école*
 - *Je ne peux pas voler ni abimer ce qui ne m'appartient pas*
 - *Je respecte le matériel mis à ma disposition (jeux dans la cour, livres, ordinateur, jeux de classe...)*
 - *Je respecte les lieux de vie (toilettes, cours de récréation, classes, couloirs...)*
 - *Je me déplace en silence dans le rang, dans les couloirs ou dans la rue.*

- **Je fais de mon mieux pour apprendre à lire, écrire, calculer...**
 - *Je suis à l'heure*
 - *Je suis autonome et je travaille avec application*
 - *Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons tous les jours*
 - *Je suis soigneux dans mes travaux, j'ai mon matériel en ordre*
 - *J'écoute les consignes*
 - *Je participe activement en classe*
 - *Je ne bavarde pas pour le bien de mon travail et celui de ma classe*

1 règle d'or :

J'agis avec l'autre comme j'aimerais qu'il agisse avec moi car je récolte ce que je sème

Procédure de sanctions :

1. Rappel de la règle par un dialogue individuel ou collectif (en collaboration, par ex., avec l'éducatrice).
2. Avertissement écrit dans le journal de classe (signature des parents le jour-même).
3. Sanction donnée par l'adulte compétent, adaptée à la situation et à l'âge de l'enfant
4. Convocation des parents par le titulaire.
5. Intervention de la direction : convocation de l'élève et/ou des parents.
6. Rencontre direction, parents, titulaire et PMS si besoin.

En cas d'infractions graves ou répétées aux règles de vie de notre école, d'autres sanctions sont prévues :

- a) 1 h de *retenue* pour effectuer un travail le *vendredi à 15h00 à Saint Michel*.
- b) 1 *jour de renvoi*.
- c) *Exclusion provisoire* (3 jours) et non-participation à des activités de type culturel (excursion, classes de dépaysement).
- d) *Exclusion définitive* de l'école.

Nous tenons à vous informer que notre équipe éducative est en train de retravailler ces règles et sanctions. Nous vous tiendrons au courant de tout changement en temps utiles.

Cour de récréation :

Les cours de récréations ont été partagées en 3 zones (courir sans ballon, courir avec ballon, zone calme)

Chaque zone est délimitée par une ligne de couleur et a ses propres règles. En cas de non-respect de ces règles, l'enfant sera exclu de la zone ou sanctionné.

Le jardin et le potager doivent également être respectés comme il se doit.



Tarifs et horaires de garderie

Les garderies sont un service que l'école rend aux parents, elles ne sont pas obligatoires et n'entrent pas dans le cadre de la gratuité scolaire. Elles sont donc payantes.

Votre contribution est destinée à la rémunération du personnel de garderie.

Aucune dette ne sera tolérée.

En cas de non-paiement, les enfants ne seront plus admis ni à l'étude ni à la garderie.

Tous les paiements se feront par virement bancaire et sur base d'une facture que vous recevrez via votre enfant.

	Garderie du matin	Garderie de midi	Garderie du mercredi	Etude (sauf vendredi)	Garderie du soir
Horaire	de 7h30 à 8h10	de 12h00 à 13h30	Organisée sur le site de St Michel de 12h00 à 17h30	de 15h15 à 15h45 (1 h complète obligatoire)	de 15h15 à 17h00
Tarif	Gratuit	Forfait de 7€/mois	1€/par heure entamée	Gratuit	0,75€/heure
Mode de paiement	Par virement bancaire et dans les délais prescrits ! Merci de votre compréhension ! BE26 3401 3051 2629				
Lieu	Salle polyvalente	Cour de récréation	St Michel	Dans les classes	Salle polyvalente

- ❖ Nous vous recommandons vivement de ne pas laisser de trop petits enfants à la garderie du soir ! Après une longue journée, ces derniers ont vraiment besoin de sortir de nos murs et de retrouver leur environnement familial.
- ❖ Pour l'étude, 2 groupes seront prévus et encadrés par les enseignants. Attention cependant qu'il est demandé aux parents de rester vigilants au travail de leurs enfants, de signer le journal de classe et au besoin, de faire terminer les devoirs à la maison.
- ❖ La garderie du mercredi est exclusivement réservée aux enfants dont les **2 parents travaillent** (document de l'employeur à l'appui). La garderie aura lieu dans l'implantation de Saint-Michel.

Rue du Collège, 114, 4800 Verviers

Titulaires primaire

P1	P2	P3	P4	P5	P6
Mme Athéna	Mme Peelen/ Mme Moray	Mme Sarah/Mme Jamez	Mme Schmits/Mme Jamez	M. Mawet	Mme Halleux

Titulaires maternel

Accueil- M1 les lapins	M2-3 les ours	M2-3 les loups	Psychomotricité	Polyvalence
Mmes Bernadette et Catherine Mme Sajou Mme Ines (puéricultrices)	Mme Clarence	Mmes Nadine / Mme Catherine	Mme Bénédicte	Mme Patricia